

Les Scot de l'aire métropolitaine  
Lyon - Saint-Etienne

# L'inventaire des ZAE de la loi Climat et Résilience

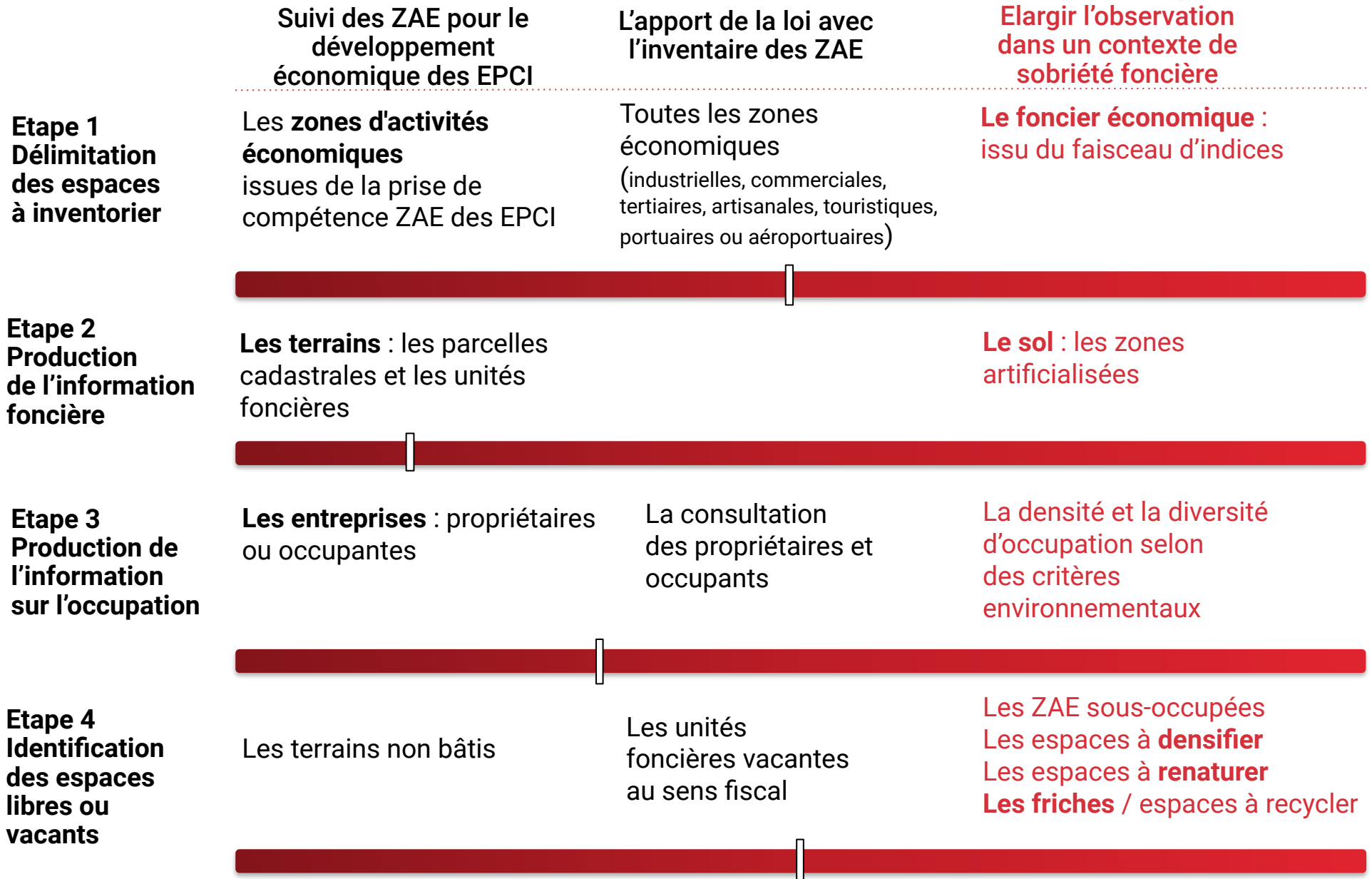
## Webinaire participatif n°3

15 décembre 2022



Agences d'urbanisme  
Lyon & Saint-Etienne

# Une procédure en 4 étapes



# Un guide méthodologique pour vous accompagner

## Note introductive : Connaître la loi

La loi Climat et Résilience, aménager sans artificialiser  
Ce que dit l'article 220 : généralités  
Composantes et calendrier : un engagement avant le 22 août 2022  
Les objectifs  
Inventorier une procédure en 4 étapes

**Fiche N°1** : zone d'activité économique, comment la définir ?

**Fiche N°2** : produire l'état parcellaire, la liste des propriétaires

**Fiche N°3** : produire la liste des occupants

**Fiche N°4** : produire l'information sur la vacance fiscale

**Fiche N°5** : aller plus loin

pour accompagner une trajectoire  
de sobriété foncière économique

Webinaire du 30 mars 2022

Précédent webinaire

**Notre séance du jour**

# Aller plus loin pour accompagner une trajectoire de sobriété économique

Fiche n°5

# Fiche n°5 : Quels indicateurs pour inscrire les ZAE dans une trajectoire de sobriété foncière ?

1. Les limites d'un inventaire circonscrit aux indicateurs légaux
2. Une portée de l'inventaire dépassant le cadre des ZAE : la contribution aux OHF
3. Comment l'inventaire peut-il servir l'objectif de sobriété foncière des ZAE ?
4. Axes d'analyse et indicateurs : tenir compte de la diversité des situations

# 1. Les limites d'un inventaire circonscrit aux indicateurs légaux

## Inventaire des ZAE, selon la loi C&R (art.220)



**Généraliste :**  
le recensement de  
l'ensemble des zones  
d'activités économiques

**Ciblé :**  
l'information  
pré-opérationnelle (état  
parcellaire) pour  
l'intervention publique en  
ORT ou PPA

# 1. Les limites d'un inventaire circonscrit aux indicateurs légaux

## Article L.318-8-2 du Code de l'urbanisme : contenu de l'inventaire

- 1° Un **état parcellaire des unités foncières** composant la zone d'activité économique, comportant la **surface de chaque unité foncière** et **l'identification du propriétaire** ;
- 2° **L'identification des occupants** de la zone d'activité économique ;
- 3° Le **taux de vacance** de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'**unités foncières** de la zone d'activité au nombre d'unités foncières **qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises** prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

## 2. Une portée de l'inventaire dépassant le cadre des ZAE : la contribution aux OHF

### Remise en perspective : la contribution de l'inventaire des ZAE à l'appréhension globale des gisements fonciers dans les politiques locales

Les Observatoires de l'habitat et du foncier (OHF) ont été rendus obligatoires par la loi Climat et Résilience (art. 205) pour les collectivités dotées de PLH, au plus tard 3 ans après son adoption.

Ils « facilitent l'analyse de la conjoncture des marchés foncier et immobilier et de l'offre foncière disponible. »

« Ils rendent également compte, chaque année, du nombre de logements construits sur des espaces déjà urbanisés et sur des zones ouvertes à l'urbanisation. »

Les EPCI sans PLH peuvent conclure une convention avec l'EPCI compétent en matière de PLH le plus proche, dans les conditions qu'ils déterminent.

Réf : Outils2amenagement/Cerema

**Le Décret n°2022-1309 du 12 octobre 2022 précise les analyses, suivis et recensements qu'ils doivent assurer**

*Loi Climat et Résilience, article 205 (extrait)*

L'analyse de la conjoncture des marchés foncier et immobilier et de l'offre foncière disponible s'appuie en particulier sur un recensement :

« 1° Des friches constructibles ;

« 2° Des locaux vacants ;

« 3° Des secteurs où la densité de la construction reste inférieure au seuil résultant de l'application des règles des documents d'urbanisme ou peut être optimisée (...) ;

« 4° Dans des secteurs à enjeux préalablement définis par les EPCI, des surfaces potentiellement réalisables par surélévation des constructions existantes ;

« 5° Dans des secteurs urbanisés, des surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables et, dans les zones urbaines, des espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques.



## 2. Une portée de l'inventaire dépassant le cadre des ZAE : la contribution aux OHF

### Remise en perspective : la contribution de l'inventaire des ZAE à l'appréhension globale des gisements fonciers dans les politiques locales

Les Observatoires de l'habitat et du foncier (OHF) ont été rendus obligatoires par la loi Climat et Résilience (art. 205) pour les collectivités dotées de PLH, au plus tard 3 ans après son adoption.

Ils « facilitent l'analyse de la conjoncture des marchés foncier et immobilier et de l'offre foncière disponible. »

« Ils rendent également compte, chaque année, du nombre de logements construits sur des espaces déjà urbanisés et sur des zones ouvertes à l'urbanisation. »

Les EPCI sans PLH peuvent conclure une convention avec l'EPCI compétent en matière de PLH le plus proche, dans les conditions qu'ils déterminent.

Réf : Outils2amenagement/Cerema

**Le Décret n°2022-1309 du 12 octobre 2022 précise les analyses, suivis et recensements qu'ils doivent assurer**



### 3. Comment l'inventaire peut-il servir l'objectif de sobriété foncière des ZAE ?

L'article 220 de la loi Climat et résilience prévoit une collecte d'information plus poussée dans certains cas

#### Inventaire des ZAE

**Généraliste :**  
le recensement de  
l'ensemble des zones  
d'activités économiques

**Ciblé ORT ou PPA :**  
l'information  
pré-opérationnelle pour  
l'intervention publique

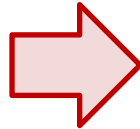
### 3. Comment l'inventaire peut-il servir l'objectif de sobriété foncière des ZAE ?

Article L.300-8 du Code de l'urbanisme : le cas des ZAE couvertes par un PPA ou une ORT (*Décret d'application en attente*)

ZAE situées :

- Dans le périmètre d'un Projet partenarial d'aménagement (PPA)
- Dans un périmètre de secteurs d'intervention délimité par une convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT)

Si



Alors

L'opération d'aménagement ou de restructuration de la ZAE est **compromise** par l'état de dégradation ou l'absence d'entretien des locaux identifiés dans l'inventaire

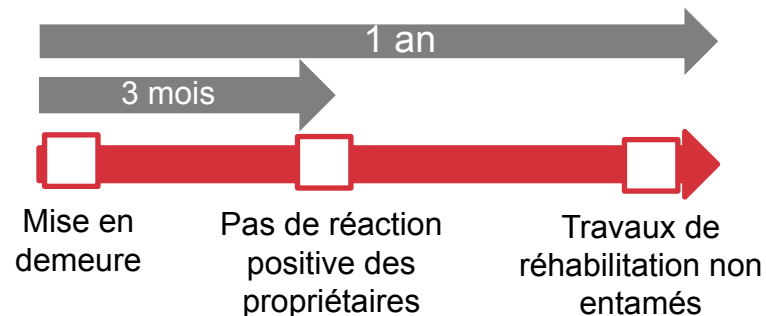
Possible **mise en demeure des propriétaires** de réhabiliter les locaux, terrains ou équipements concernés

**Pouvoir donné au :**  
Représentant de l'Etat  
dans le Dpt / Maire /  
Prsdt d'EPCI compétent

Si



Alors



Possible **engagement d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique** au profit de l'Etat, de la commune ou de l'EPCI ou d'un EPA.

### 3. Comment l'inventaire peut-il servir l'objectif de sobriété foncière des ZAE ?

**Approfondir l'information foncière pour engager les ZAE dans une trajectoire de sobriété foncière effective**

- 1/ Le **contenu précis** de l'inventaire **nécessite des arbitrages** laissés au libre-choix des intercommunalités (libre définition des ZAE), dans un contexte de changement des équilibres territoriaux liés aux révisions des documents de planification (intégration des objectifs de réduction de consommation d'ENAF - loi C&R).
- 2/ Compléter la **vision partielle émanant du** contenu légal de l'inventaire, par l'identification des potentiels de développement économique (re)mobilisables.
  - **Il pourrait utilement intégrer :**
    - Les fonciers non occupés/artificialisés
    - Les fonciers vierges en projet
    - Les fonciers sous-occupés et leurs potentiels d'optimisation foncière
    - Certaines friches peuvent échapper à l'identification au titre de la vacance fiscale

**⇒ Un inventaire qui constitue une première étape nécessaire à la conduite d'une politique de sobriété foncière, mais devant être complété pour permettre de répondre aux objectifs du ZAN**

### 3. Comment l'inventaire peut-il servir l'objectif de sobriété foncière des ZAE ?

Approfondir l'information foncière pour engager les ZAE dans une trajectoire de sobriété foncière effective

3/ **Des analyses et indicateurs complémentaires** peuvent être mobilisés, pour inscrire l'inventaire obligatoire dans un processus plus large de suivi de l'artificialisation des sols et de répartition des besoins fonciers :

- Apporter une meilleure connaissance **du potentiel d'optimisation foncière dans les ZAE : l'inventaire devra être pris en compte par les Observatoires de l'Habitat et du Foncier (OHF)**. Le Décret n°2022-1309 du 12 octobre 2022 précise les analyses, suivis et recensements que doivent assurer les OHF ;
- **L'inventaire peut contribuer à éclairer les arbitrages politiques à l'échelle des SCoT et PLU(i) en matière de répartition des besoins fonciers, par destination.**
- La trajectoire de sobriété foncière implique **de la désimperméabilisation et de la renaturation, conditions nécessaires à l'atteinte d'une neutralité de l'artificialisation à 2050**. Cela nécessite de l'anticipation, notamment par l'inventaire des ZAE

# 4. Axes d'analyse et indicateurs : tenir compte de la diversité des situations



**Les axes d'analyse (et indicateurs) complémentaires, répartis en 4 catégories :**

## Lecture synthétique des indicateurs complémentaires (liste non exhaustive)

	Recensement du foncier mobilisable	Qualification des activités présentes	Potentiel d'optimisation du foncier au sein de la ZAE	Potentiel de désimperméabilisation et de renaturation au sein de la ZAE	Etat du marché foncier économique
Indicateur 1	Taux de vacance affiné	Secteur d'activité	Superficie des aires de stationnement (salariés et visiteurs)	Taux d'imperméabilisation global	Besoin en construction nouvelle sur place (à 5 ans)
Indicateur 2	Foncier non occupé : identification + qualification (libre, en projet, surfaces grevées de servitudes, ...)	Taille de l'activité (nb emplois)	Potentiel de mutualisation de certains usages	Taux d'imperméabilisation des stationnements	Besoin en extension de construction existante (à 5 ans)
Indicateur 3	Foncier sous-occupé : Densité d'occupation des UF, potentiel de division parcellaire...	Taille moyenne des lots par secteur d'activité de la ZAE	Potentiel d'extension en surélévation du bâti existant	Coefficient de pleine terre fixé par le PLU (le cas échéant)	Besoin supplémentaire en occupation des sols (sans construction)
Proposition nouvelle					
Proposition nouvelle					

# 4. Axes d'analyse et indicateurs : tenir compte de la diversité des situations

## 1 : Recensement du foncier mobilisable

### ➔ INDICATEUR 1 - un taux de vacance affiné et décliné : UF / ZAE

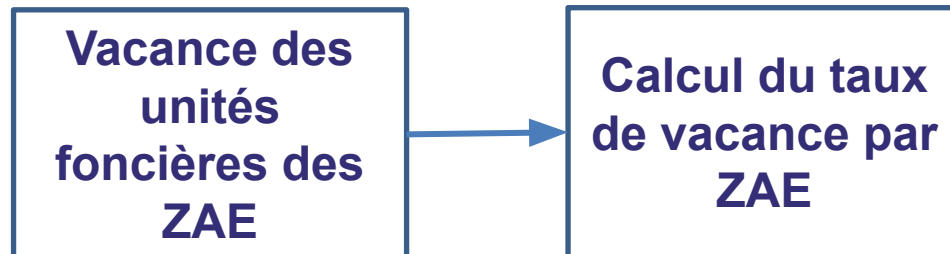
- Rappel indicateur « article 220 » : surface de chaque unité foncière
- Rappel indicateur « article 220 » : taux de vacance ([information fiscale : CFE](#))
- Indicateur 1 : Surface de foncier commercialisable (lorsque connue)

OU

- **Indicateur 1** : taux de vacance affiné par UF

Illustration : ZI Lyon sud-est

UF Vacantes des zones inventoriées



## 4. Axes d'analyse et indicateurs : tenir compte de la diversité des situations

### 1 : Recensement du foncier mobilisable

#### ➡ INDICATEUR 2 – Les fonciers non occupés

##### Identifier les parcelles libres

##### ➡ Identifier et quantifier les surfaces inconstructibles de fait

- % de la superficie globale de l'UF rendue inconstructible du fait :
  - de raisons physiques
  - de **prescriptions ou servitudes administratives**



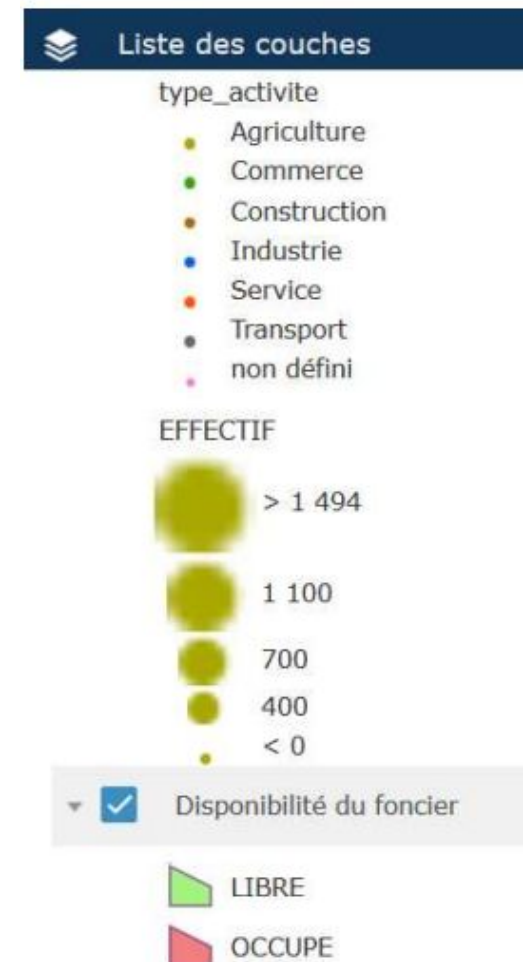
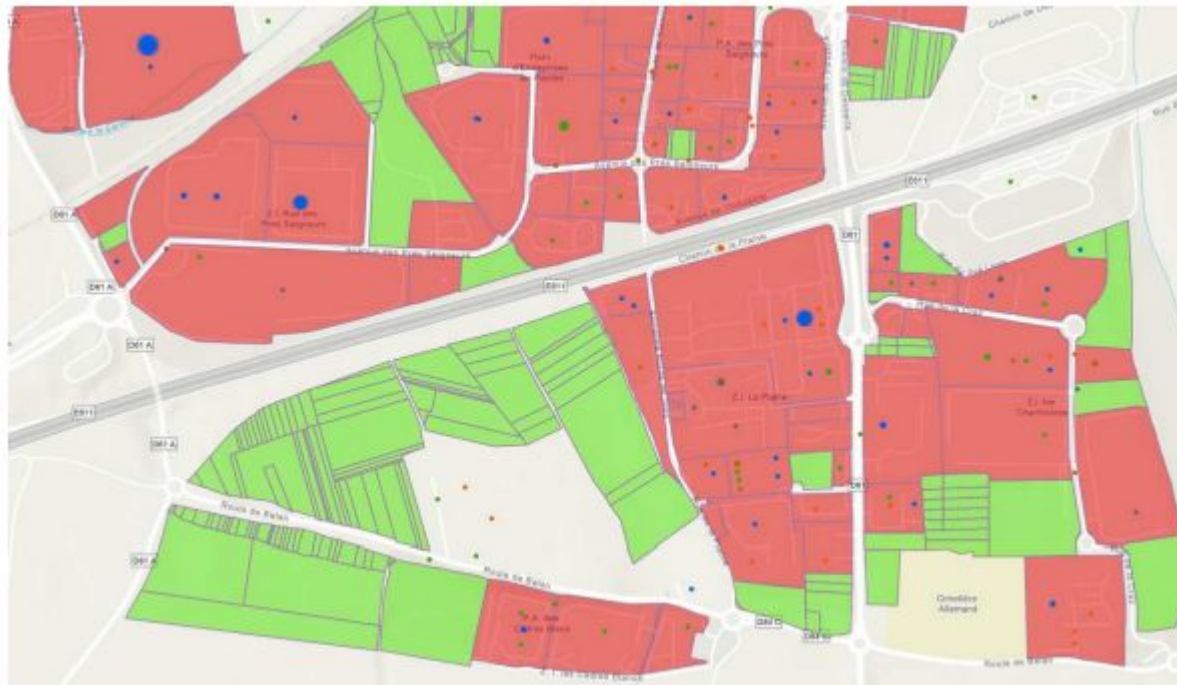
# 4. Axes d'analyse et indicateurs : tenir compte de la diversité des situations

## 1 : Recensement du foncier mobilisable

### ➔ INDICATEUR 2 – Les fonciers non occupés

### Identifier les parcelles libres

Méthode du Conseil départemental de l'Ain (service Connaissance Etudes et Prospective) : affichage des données parcellaires par statut d'occupation (bdd : réseau foncier de l'Ain + CCI)



# 4. Axes d'analyse et indicateurs : tenir compte de la diversité des situations

## 1 : Recensement du foncier mobilisable

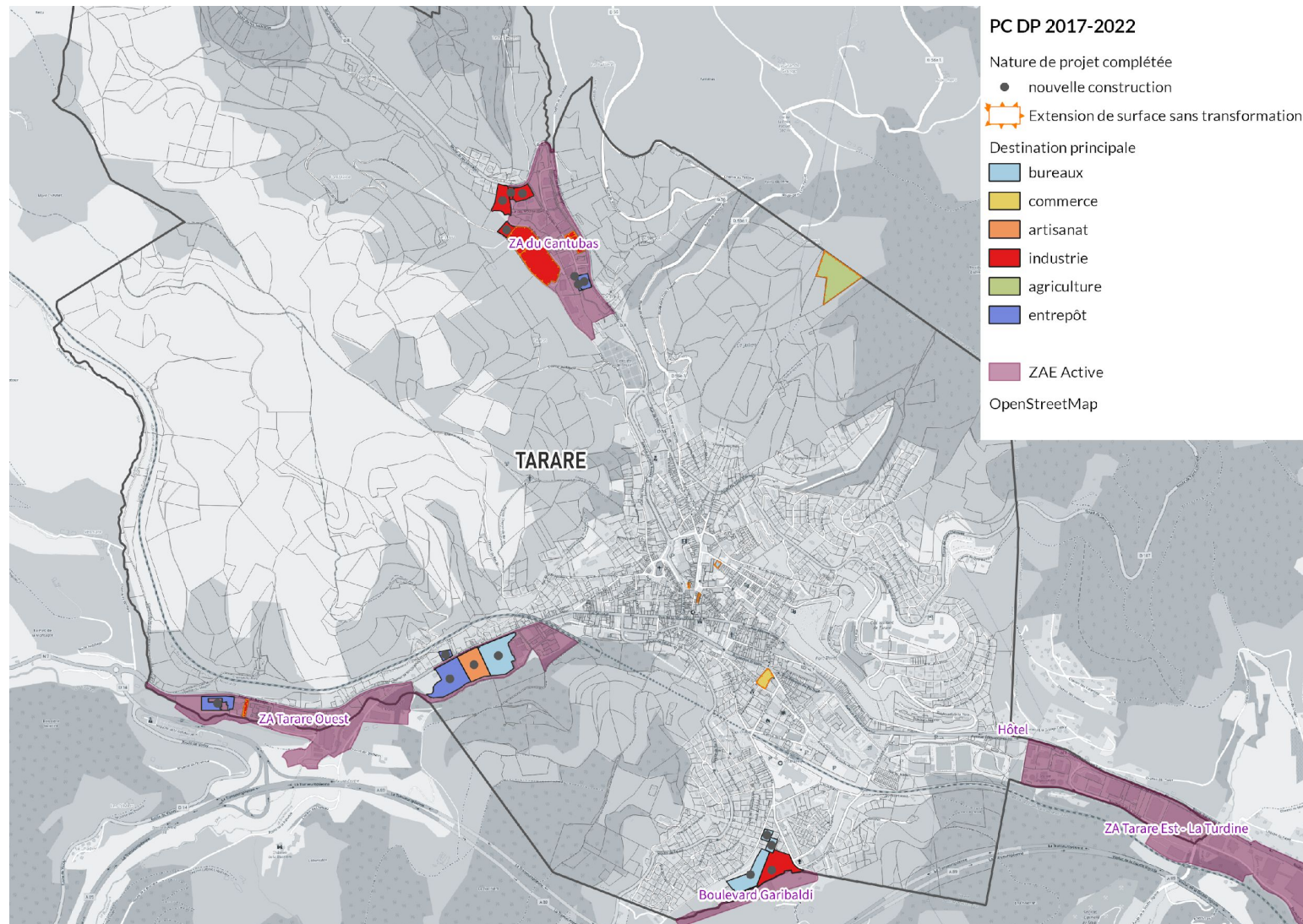
### ➔ INDICATEUR 2 – Les fonciers non occupés

### Les fonciers non occupés en projet

Illustration : Tarare  
Projets autorisés :  
nouveaux locaux +  
extensions

**Bdd : Sitadel**  
Illustration : liste des PC  
et DP créant des locaux  
non résidentiels  
accordés depuis 2017  
(PA disponibles à part)

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/r/98ff9fd3-a14e-474d-bb8f-12bde12d9f70>



# 4. Axes d'analyse et indicateurs : tenir compte de la diversité des situations

## 1 : Recensement du foncier mobilisable

### ➔ INDICATEUR 3 – Les fonciers sous-occupés

#### Potentiel de division parcellaire

Après renseignement de l'indicateur 2, les analyses suivantes peuvent être réalisées :

- Des divisions parcellaires apparaissent-elle envisageables ?
  - Desserte viaire et par les réseaux
  - Réseaux suffisamment dimensionnés
  - Superficie du terrain suffisante pour l'accueil d'une ou plusieurs activités compatibles avec la vocation de la zone ?
- Sources :
  - PLU :
    - Annexes (Schémas des réseaux d'eau potable, d'assainissement...)
    - Document graphique du règlement
    - Cadastre (PCI)

# 4. Axes d'analyse et indicateurs : tenir compte de la diversité des situations

## 1 : Recensement du foncier mobilisable

### ➔ INDICATEUR 3 – Les fonciers sous-occupés

#### Densité d'occupation des UF

- **CES effectif** (FF/cadastre) MOS à l'échelle zone ou commune pour une approche macro.
- **Taux d'utilisation du foncier** / ratio « taux de mobilisation des espaces non bâtis sur l'UF » : besoins de stockages extérieurs, desserte, stationnement,... (FF / enquête auprès des propriétaires et/ou occupants) + nomenclature des locaux d'activité dans les Fichiers fiscaux.

**Les fichiers fonciers (MAJIC III) permettent notamment de distinguer :**

- Surface parcellaire
- Surface bâtie
- Zones annexes et artificialisées
- Nombre de places de stationnement

# 4. Axes d'analyse et indicateurs : tenir compte de la diversité des situations

## 1 : Recensement du foncier mobilisable

### ➔ INDICATEUR 3 – Les fonciers sous-occupés

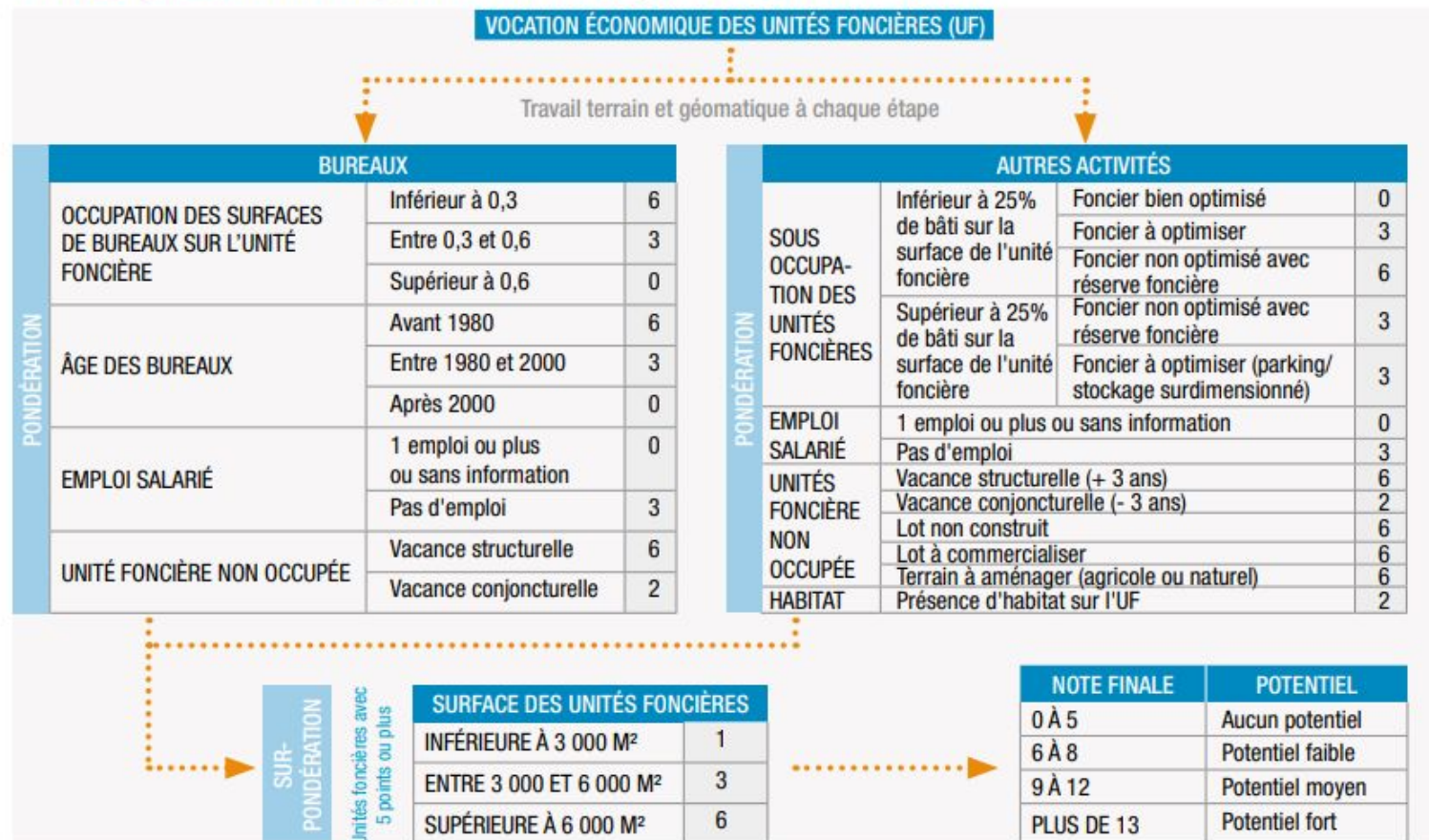
### Estimation des potentiels d'optimisation



Méthode de l'Agence d'urbanisme de Rennes (AUDIAR)

Une méthode croisant l'expertise géomatique automatisée et un travail de terrain

#### Méthode pour identifier les gisements « théoriques » de foncier d'activités



# 4. Axes d'analyse et indicateurs : tenir compte de la diversité des situations

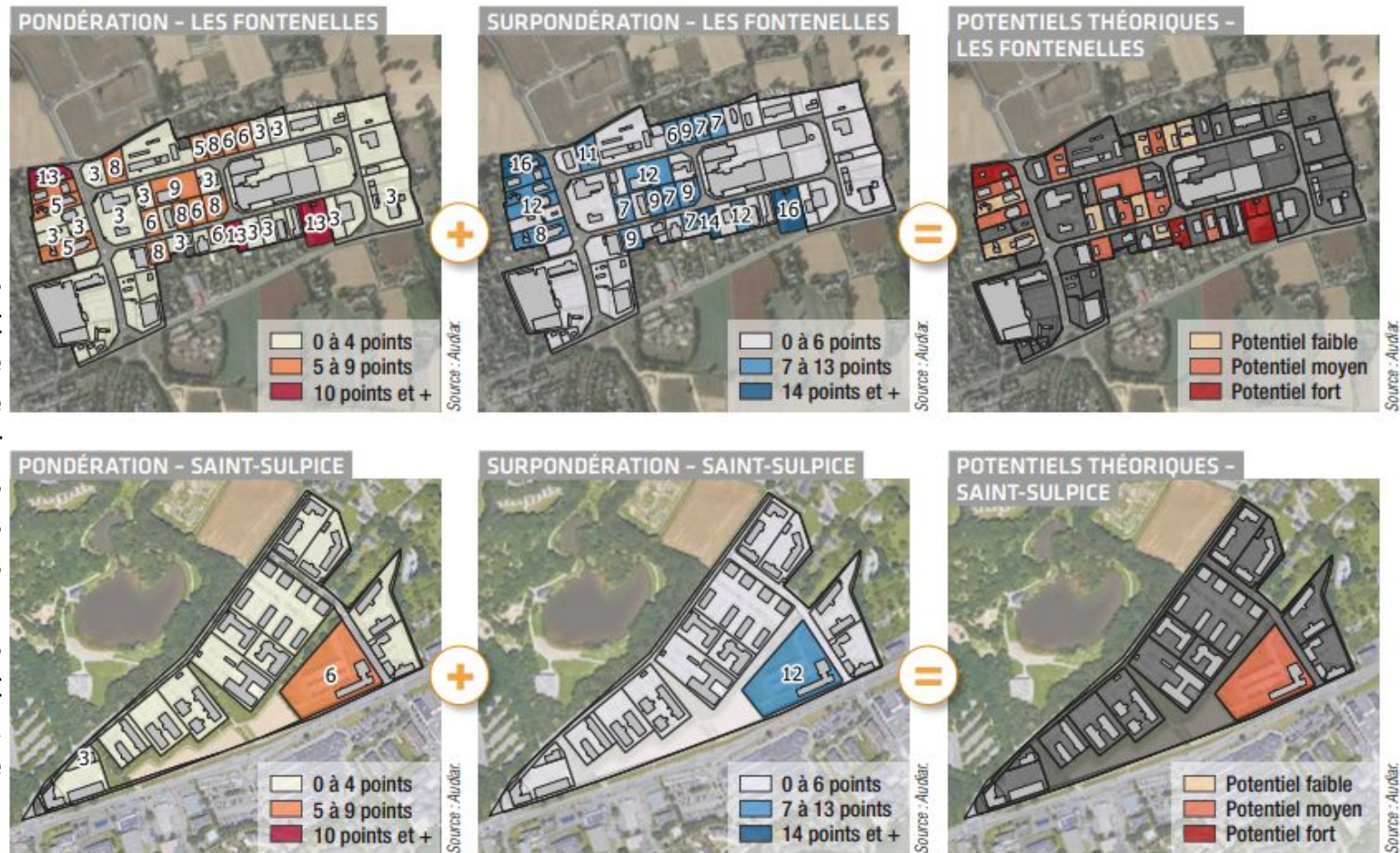
## 1 : Recensement du foncier mobilisable

### ➔ INDICATEUR 3 – Les fonciers sous-occupés Densité d'occupation des UF



Méthode de l'Agence d'urbanisme de Rennes (AUDIAR)

« Les gisements « théoriques » peuvent compléter une politique de veille foncière, étape incontournable pour cibler des secteurs stratégiques à densifier. À l'échelle des zones d'activités, les gisements peuvent aussi enrichir une gestion plus active en accompagnant des propriétaires à densifier leur unité foncière. »



# 4. Axes d'analyse et indicateurs : tenir compte de la diversité des situations

## 1 : Recensement du foncier mobilisable

### ➔ INDICATEUR 3 – Les fonciers sous-occupés Densité d'occupation des UF

#### Méthode URBANSIMUL (Cerema)

- **Unités foncières nues** potentiellement constructibles,
- Parties d'unités foncières **bâties** potentiellement densifiables,
- **Grands gisements** (secteurs potentiels d'aménagement opérationnel).
- **Données associées** :
  - Superficie, occupation, statut de propriété...
  - Informations contextuelles (orthophotographie, cadastre, équipements, desserte en transports en communs, suspicions de pollution, secteurs de projet...),
  - Contraintes physiques ou réglementaires (zonages, contraintes environnementales, physiques, équipements, risque),

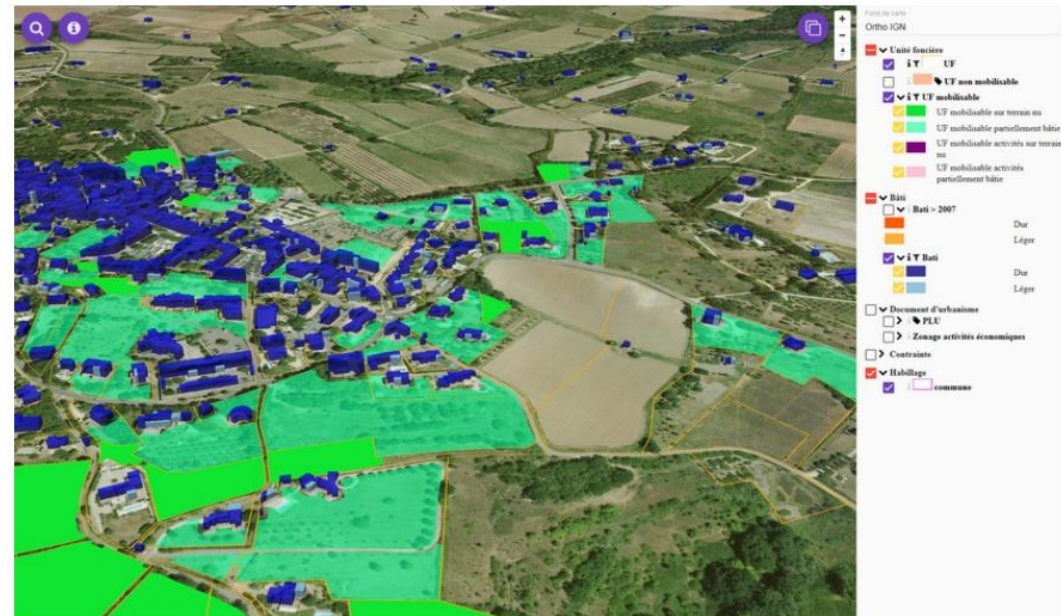


Illustration 1 : unités foncières nues potentiellement constructibles, unités foncières partiellement bâties avec foncier résiduel, fond de plan orthophoto IGN.

- **Identification des constructions récentes**

# 4. Axes d'analyse et indicateurs : tenir compte de la diversité des situations

## 2 : Qualification des activités présentes (segmentation des occupants et des prospects)

### ➔ INDICATEUR 1 – Secteur d'activité

- Rappel indicateur « article 220 » : identification du propriétaire de chaque UF
- Rappel indicateur « article 220 » : identification des occupants de la ZAE
  - Données INSEE + Sirene
  - Zonage PLU : identification de la destination privilégiée par le zonage (aisé si donnée disponible sur le geoportail de l'urbanisme)

### ➔ INDICATEUR 2 – Taille de l'activité

- Nombre d'emplois
  - Données INSEE + Sirene : doivent être approfondies par des travaux complémentaires, notamment à partir de :
    - Données des CCI
    - Données URSAFF
    - Fichier CVAE

### ➔ INDICATEUR 3 – Taille moyenne des lots par secteur d'activité

- Taille moyenne des UF par secteur d'activité, pour chaque ZAE
  - Données Cadastre PCI



# 4. Axes d'analyse et indicateurs : tenir compte de la diversité des situations

## 2 : Qualification des activités présentes

(segmentation des occupants et des prospects)

➔ **INDICATEUR 1 – Secteur d'activité**

➔ **INDICATEUR 2 – Taille de l'activité**



### Secteur d'activité

- Industrie, énergie, environnement
- BTP
- Commerce de gros et automobile
- Commerce de détail
- Transports - logistique
- Services aux entreprises, finance, immobilier
- Services aux particuliers

### Tranche d'effectif

- 1 - 9
- 10 - 99
- 100 - 249
- Plus de 250

### Sites SAE

- Périmètre du site
- ▭ Sous secteur

## ZI La Rize

Le nom des établissements de plus de 20 salariés est mentionné

# 4. Axes d'analyse et indicateurs : tenir compte de la diversité des situations

## 2 : Qualification des activités présentes

(segmentation des occupants et des prospects)

➔ **INDICATEUR 1 –  
Secteur d'activité**

➔ **INDICATEUR 2 –  
Taille de l'activité**

### ACTIVITÉ DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS EN 2021

(Siège sociaux en gras)

Raison sociale	Activité	Tranche d'effectif
<b>Fives Machining</b>	<b>Répar. machine &amp; équipement mécaniques</b>	<b>50 à 99 salariés</b>
Carrion Travaux Publics	Travaux de terrassement courants	50 à 99 salariés
CNE	Travaux instal. électriq. ds tous locaux	50 à 99 salariés
<b>M2ER</b>	<b>Travaux instal. électriq. ds tous locaux</b>	<b>50 à 99 salariés</b>
Smac	Travaux montage de structure métallique	50 à 99 salariés
<b>Metro France</b>	<b>Comm de gros alimentaire non spécialisé</b>	<b>100 à 199 salariés</b>
<b>OCP Repartition</b>	<b>Comm. gros de produits pharmaceutiques</b>	<b>100 à 199 salariés</b>
<b>Orapi Hygiene</b>	<b>Com. gros vaisselle verrerie prod. entr.</b>	<b>50 à 99 salariés</b>
Peugeot Accessoires	Commerce de détail équipement automobile	50 à 99 salariés
La Poste	Activ. poste (obligation sce universel)	50 à 99 salariés
<b>Transports Besson</b>	<b>Messagerie, fret express</b>	<b>50 à 99 salariés</b>
<b>Adrexo</b>	<b>Activités des agences de publicité</b>	<b>100 à 199 salariés</b>
Clea Automation / Courbon SAS	Ingénierie, études techniques	100 à 199 salariés
Mediapost	Activités des agences de publicité	100 à 199 salariés
<b>Entretien Clean Service</b>	<b>Nettoyage courant des bâtiments</b>	<b>50 à 99 salariés</b>

- Industrie, énergie, environnement
- BTP
- Commerce de gros et automobile
- Commerce de détail
- Transport - logistique
- Services aux particuliers
- Services aux entreprises, finance, immobilier

## 4. Axes d'analyse et indicateurs : tenir compte de la diversité des situations

### 3 : Potentiel d'optimisation du foncier au sein de la ZAE

#### ➡ INDICATEUR 1 – Superficie des aires de stationnement

- Fichiers fonciers : nombre de places de stationnement
- Traduction du nombre de places de stationnement en superficie (m<sup>2</sup>)

#### ➡ INDICATEUR 2 – potentiel d'extension en surélévation du bâti existant

- Enquête auprès des propriétaires / occupants + analyse terrain

#### ➡ ANALYSE COMPLEMENTAIRE : potentiel de mutualisation

- Identifier les axes de développement de synergies inter-entreprises, mutualisation des stationnements et de certains usages (services communs)

## 4. Axes d'analyse et indicateurs : tenir compte de la diversité des situations

### 3 : Potentiel d'optimisation du foncier au sein de la ZAE

**Exemple de mise en œuvre : Restructuration d'une Zone industrielle d'Intermarché - bâtiment d'activité à 2 niveaux**

#### Miribel-les-Echets (01) - V.Park Lyon Miribel : restructuration



#### Caractéristiques :

- Opérateur : Virtuo Industrial Property, en partenariat avec CBRE Global Investors
- Maître d'œuvre : HTC
- Architecte : AECO Architecture
- Programmation : Entrepôts (36000 m<sup>2</sup> / 39 accès à quai) + bureaux (1500 m<sup>2</sup>)
- Type d'opération : déconstruction-reconstruction
- Budget : 30 M€
- Loyer :
- Entrepôts : 48 € HT/HC/m<sup>2</sup>/an
- Tertiaire : 100 € HT/HC/m<sup>2</sup>/an

## 4. Axes d'analyse et indicateurs : tenir compte de la diversité des situations

### 4 : Potentiel de désimperméabilisation et de renaturation au sein de la ZAE

#### ➡ INDICATEUR 1 – taux d'imperméabilisation global

- surfaces imperméabilisées / superficie totale de l'UF
- Fichiers fonciers + vérif terrain ou ortho récente

#### ➡ INDICATEUR 2 – taux d'imperméabilisation « stationnement »

- Surfaces occupée par les aires de stationnement automobile imperméables / surface totale de l'UF

#### ➡ INDICATEUR 3 – Coefficient de pleine terre (CPT) opposable

- Règlement du PLU, le cas échéant
- Surface de pleine terre / surface totale de l'UF

# 4. Axes d'analyse et indicateurs : tenir compte de la diversité des situations

## Indicateurs complémentaires

Evaluer le potentiel et le type de renaturation adaptée à un site

Estimation de l'intérêt et de la faisabilité de chaque indicateur

Indicateur	Chambre	Terrain	Intérêt					Faisabilité				
			1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Zonages d'intérêt écologique	X	X	5	4	3	2	1	5	4	3	2	1
Habitats naturels		X	5	4	3	2	1	5	4	3	2	1
Zones humides	X	X	5	4	3	2	1	5	4	3	2	1
Espèces protégées		X	5	4	3	2	1	5	4	3	2	1
Nombre d'espèces		X	5	4	3	2	1	5	4	3	2	1
Espèces invasives		X	5	4	3	2	1	5	4	3	2	1
Maintien de la végétation en place	X	X	5	4	3	2	1	5	4	3	2	1
Surface imperméabilisée	X	X	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Pollution du foncier	X	X	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Recyclage des matériaux	X	X	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Gestion de l'eau	X	X	5	4	3	2	1	5	4	3	2	1
Trame verte et bleue	X		5	4	3	2	1	5	4	3	2	1
Stockage Carbone	X	X	5	4	3	2	1	5	4	3	2	1
Potentiel récréatif	X	X	5	4	3	2	1	5	4	3	2	1
Intégration paysagère	X	X	5	4	3	2	1	5	4	3	2	1
Services écosystémiques	X		5	4	3	2	1	5	4	3	2	1

Indice de lecture : Intérêt ou faisabilité faible -> 1/5 5/5 <- Intérêt ou faisabilité forte

## 4. Axes d'analyse et indicateurs : tenir compte de la diversité des situations

### 5 : Etat du marché foncier à vocation économique

#### ➡ INDICATEUR 1 – Besoin en construction(s) nouvelle(s) sur place

- Enquête auprès des propriétaires / occupants
- Fichiers CRM (Customer Relationship Management)

#### ➡ INDICATEUR 2 – Besoin en extension de construction(s) existante(s)

- Enquête auprès des propriétaires / occupants
- Fichiers CRM (Customer Relationship Management)

#### ➡ INDICATEUR 3 – Besoin supplémentaire en occupation du sol (sans construction)

- Enquête auprès des propriétaires / occupants